



Sumène, le

## CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DU PASSIT

Entre : Monsieur le Maire de la Commune de Sumène, d'une part,

Et : ..... d'autre part.

M .....sollicitant l'autorisation d'utiliser la Salle du Passit :

Date et heure de la manifestation : le .....à partir  
.....heures

En vue d'organiser .....

### Autorisation d'occupation des locaux jusqu'à 2 H maximum Prévenir la Gendarmerie de la soirée.

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

#### 1°) Désignation et adresse des locaux utilisés :

Salle du Passit, route de Ganges 30440 SUMÈNE.

#### 1°) Conditions d'utilisation :

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.

L'organisateur s'engage à être couvert par une assurance responsabilité civile, et reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

Le tarif pratiqué dépend de l'organisateur : individuel/association - Suménois/extérieur et du/des jours d'utilisation ; le tarif «Suménois » vous engage à ne pas louer pour un tiers extérieur à la commune.

La période d'occupation des locaux s'étendra du : ..... à partir de ..... heures,  
Au : ..... jusqu'à ..... heures.

#### 2°) Objet précis de l'occupation - Nombre approximatif de participants :

.....

#### 3°) Mesures de sécurité :

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

#### 4°) Responsabilité :

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée. En cas de dégradations l'organisateur s'engage à indemniser la Commune pour les dégâts commis. L'organisateur s'engage à assurer le nettoyage des locaux et mobiliers utilisés. Dans le cas contraire, la caution de 80€ sera encaissée.

L'Organisateur responsable,

Le Maire,